



REGLEMENT

- 1- PRESENTATION** : Un concours de chant amateur intitulé *L'écran des Stars* est organisé, pour la huitième année, à Lapalisse par la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse », et animé par l'équipe de la radio Fusion FM.
- 2- CONDITIONS DE PRESENTATION AU CONCOURS** : Tout candidat doit être âgé de 7 ans minimum à la date du 23/02/2014. (Les mineurs sont obligatoirement accompagnés par l'un des parents). Les mineurs doivent fournir une attestation, remise par l'organisateur, complétée et signée par leur représentant légal les autorisant à y participer. A l'exception de la catégorie « auteur-compositeur-interprète » (C), chaque candidat doit proposer 2 chants (si le candidat a la même chanson 1^{er} choix que d'autres concurrents). Les lauréats 2012 ne seront pas autorisés à concourir, à l'exception du lauréat de la catégorie moins de 14 ans.
- 3- CATEGORIES** : Le concours comprend trois catégories :
- | | |
|---|------------------|
| A. Interprète chant-variété française / enfant (7-14 ans) | 10 places |
| B. Interprète chant-variété française/ « adolescent, adulte » à partir de 15 ans | 20 places |
| C. Auteur compositeur Interprète (solo et groupe) | 5 places |
- Au-delà du nombre de candidats autorisés soit 35 chanteurs maximum, une liste d'attente sera établie.
- 4- DATE ET LIEU** : La manifestation aura lieu salle de la Grenette à Lapalisse le Dimanche 23 Février 2014 de 14h30 à 19h, avec retransmission en simultané sur écran géant.
- 5- JURY** : Le jury sera composé de 5 personnes minimum qualifiées en musique que ce soit par leur profession, leurs études ou leur passion (producteur, professeur de chant, professeur de musique, chef de chœur, chanteur(s), auteur-compositeur, membre d'association artistique et culturelle...) - Les décisions du jury sont sans appel. Le gagnant de la catégorie B de l'édition 2012 sera invité à faire partie du jury.
- 6- ACCOMPAGNEMENT** : Le candidat interprétera sa chanson à partir de sa bande-son musicale qu'il devra obligatoirement fournir à l'inscription pour la bonne organisation du concours ; Le candidat pourra également, s'il le désire, s'accompagner lui-même avec un instrument. La chanson « a capella » n'est pas autorisée.
- 7- DOSSIER D'INSCRIPTION** : Les formulaires d'inscription seront communiqués à partir du 12 Décembre 2013 et devront être retournés dans les meilleurs délais et au plus tard le 1er Février 2014 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : *L'écran des Stars – Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » - BP 63 – 03120 LAPALISSE.* Pour qu'une candidature soit recevable il faut un dossier d'inscription complet, à savoir :
- joindre à l'inscription, la bande-son des deux chansons choisies : un CD **playback** - original ou gravé, ou éventuellement le **playback en fichier MP3 de bonne qualité (320 kbps) à transmettre par email (animation@cc-paysdelapalisse.fr)** (le CD sera restitué le jour du concours)
 - le bulletin d'inscription dûment complété et signé + autorisation parentale pour les candidats mineurs.
 - une photo du candidat (cette dernière figurera sur le programme le jour de la manifestation et sur le diaporama écran)
 - le règlement par chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public, pour les frais de participation (10 € par candidat)
- Une confirmation d'inscription sera adressée par email à chaque candidat retenu à compter du 5 février 2014, précisant le déroulement du concours ; pour les candidats non retenus (sur liste d'attente), le chèque établi pour les frais de participation sera retourné par voie postale.
- 8- CRITERES, ATTRIBUTION ET PRIX** : L'ordre de passage des candidats se fera par tirage au sort avant la manifestation en présence de membres du jury. Le jury classera les candidats selon les 4 critères suivants :
- Présentation et prestance sur scène (coeff 1)
 - Justesse (coeff 1)
 - Qualité de la voix (coeff 1)
 - Interprétation et expression scénique (coeff 1)
- Un lot de valeur sera offert aux 3 premiers de la catégorie interprète « moins de 14 ans ».
- Les dotations suivantes récompenseront la catégorie « interprète +15ans » :
- Le 1^{er} : 200 € Le 2^{ème} : 120 € Le 3^{ème} : 80 € Le 4^{ème} : 50 € Le 5^{ème} : 30 €
- Le premier de la catégorie auteur compositeur interprète obtiendra un enregistrement en studio. L'ensemble des candidats se verra offrir un lot souvenir du concours et, un lot spécial récompensera le prix « coup de coeur du public » (toutes catégories).
- 9- DROIT A L'IMAGE** : Les participants acceptant ce règlement autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant le concours, dans le cadre de la communication ou promotion de l'Ecran des Stars.
- 10- LITIGES** : Tout candidat ne respectant pas un des différents articles du présent règlement se verra éliminé du concours. En cas de litige et si des circonstances imprévues ou des contraintes pratiques surgissent avant et durant le concours, le jury et les organisateurs se réservent le droit de déroger à certaines dispositions.



Ecran des Stars

du Pays de Lapalisse (03)



8^{ème} édition



- DIMANCHE 23 FEVRIER 2014 - Salle de la Grenette à Lapalisse -

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(celui-ci peut être photocopié)

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Désire participer au 8^{ème} concours de chant « l'écran des stars » du Pays de Lapalisse dans la catégorie :

- A – interprète chant variété française 7-14 ans
- B – interprète chant variété française à partir de 15 ans
- C – auteur compositeur Interprète (solo et groupe)

Titre de la chanson interprétée et auteur :

*Préciser si accompagnement
bande-son ou instrument*

1^{er} choix :

2^{ème} choix : ne rien indiquer si catégorie C

Présentation pour vous annoncer lors du concours (parcours artistique, motivations, projets, chanteurs favoris ...)

.....
.....
.....
.....

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans :

*Je soussigné(e),
né(e) le déclare inscrire mon fils, ma fille
au 8^{ème} concours de chant l'Ecran des Stars le Dimanche 23 Février 2014, organisé
par la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » et autorise la diffusion de sa photo dans le cadre du
concours (programme, grand écran, articles de presse, télévision et autres supports de communication).*

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement et accepte toutes les conditions.
- Je joins un **chèque de 10 €** libellé à l'ordre du Trésor public pour les frais de participation.
- Je joins la **bande-son** des deux chansons choisies :
 - sur CD playback - original ou gravé (ci-joint)
 - ou par email, transmission ce jour du fichier MP3 playback de bonne qualité à : animation@cc-paysdelapalisse.fr
(1 seule chanson si catégorie C)
- Je joins une **photo d'identité** qui figurera dans le programme (envoi possible par email)

Date limite à laquelle doit parvenir le dossier : **le 1er février 2014**

Les candidatures seront retenues en fonction du nombre de places disponibles, mentionnées à l'article 3, et dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets. Au-delà, une liste d'attente sera constituée.

Fait à :
Le

Signature précédée de la mention « LU ET APPROUVE »